DECISION N°2023.145 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Nomenclature n° 1.7

## VILLE DE LOUDUN

# LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN:

## OBJET:

Location et entretien des vêtements professionnels Entreprise : Société INITIAL

Contrat Nº C1078083

## VU:

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

# DECIDE -

# ARTICLE 1:

Il convient de passer un contrat avec la Société INITIAL, pour l'exécution de la prestation de location et entretien des vêtements professionnels, blouses pour les cantinières et les ATSEM.

# ARTICLE 2:

Le contrat est passé pour une durée de 37 mois avec un total mensuel de 153,33 € HT soit 184 € TTC (total qui peut varier en fonction des quantités réellement exécutées).

## ARTICLE 3:

Le présent contrat est conclu avec la Société INITIAL, domiciliée 1 La Chardière 85250 CHAVAGNES EN PAILLER.

# ARTICLE 4:

Le montant de cette dépense interviendra à l'article 611 du budget de la Ville de Loudun.

## ARTICLE 5:

Il convient d'accepter et de signer le contrat avec la Société INITIAL.

ARTICLE 6:

Le Directeur Général des Services de la Ville de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

> n 5 JUIL, 2023 LOUDUN. le

e Maire. loël DAZAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire cet acte et informe qui celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de Unois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

0 6 JUIL. 2023 Publié le : .....

Notifié le : 0 6 JUIL 2023

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20230705-DEC2023-145-Al Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023